

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme HASCOET Caroline, M. MAZURE Mathias, M. GAUTIER Gaël, Mme RUILLE Isabelle, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas, M. GÉRARD Bastien et M. CHAUVEAU Didier.

Était absent excusé : M. TOUCHARD Fabien

Secrétaire de séance : M. GIRARD Philippe

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 13 juin 2023
- Avancement travaux rue des Lavandières
- Travaux accessibilité salle des fêtes
- Devis Enedis suppression compteur ancien logement
- Devis contrôle électrique école
- Devis reprise concessions cimetière
- Convention ciné vacances
- Dégrèvement jeunes agriculteurs
- Affaires diverses

AJOUT ORDRE DU JOUR

- Reprise de provision
- Participation pour raccordement au réseau assainissement collectif

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2023

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 13 juin 2023.

REPRISE DE PROVISION

(2023-09-01)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'approvisionner le compte 781 chapitre 042 d'un montant de 520 € correspondant à une reprise de provision.

AVANCEMENT TRAVAUX RUE DES LAVANDIERES
(2023-09-02)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'avancement des travaux rue des Lavandières et des dépenses engendrées.

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, elle leur rappelle que la société SAM a effectué, en 2022, le passage d'une caméra pour un montant de 1 200 € ttc afin d'évaluer son état et qu'en 2023, l'entreprise Reha Assainissement a réalisé un chemisage pour un montant de 27 486,60 € ttc et la SAFEGE a facturé 3 690 € TTC de maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne la voirie, ATESART est le maître d'œuvre pour un montant de 3 360 € ttc. Elle a réalisé une estimation des travaux de voirie qui s'élève, à ce jour, à 155 030 € ht soit 186 036 € ttc.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur autorisation pour effectuer les demandes de subventions pouvant être allouées dans le cadre de ces travaux de voirie.

Elle souhaite solliciter :

- le fonds de concours auprès de la communauté de communes LBN Communauté (12,77 % soit 19 792,72 €),
- l'aide à la voirie auprès du Département de la Sarthe (35% soit 54 260,50 €),
- la DETR auprès de la Préfecture de la Sarthe (30% soit 46 509 €),

Il restera à charge à la commune 22,23 % des dépenses soit 34 468,16 €.

Les membres du Conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à solliciter les subventions citées ci-dessous dans le cadre des travaux de voirie de la rue des Lavandières.

TRAVAUX ACCESSIBILITE SALLE DES FETES
(2023-09-03)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la demande de dérogation concernant le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes déposée auprès de la commission accessibilité de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe a été acceptée. Elle ajoute que la commission sécurité du SDIS de la Sarthe a donné un avis favorable à la poursuite d'exploitation de l'établissement et que suite à leur recommandation, la salle des fêtes a été reclassée en ERP de 4^{ème} catégorie et non plus de 5^{ème} catégorie.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la liste des travaux nécessaires à l'accessibilité et leur demande leur accord pour les engager :

- Stationnement PMR – entreprise Huet – 3 619,20 € ttc
- Marquage sol – entreprise Huet – estimation à 240 € ttc
- Cloisons/ porte sanitaires – entreprise V2L – 1 005 € ttc
- Plomberie sanitaires – entreprise Plombier de la Vègre – 1 032,32 € ttc
- Suppression ressaut porte entrée + tablette PMR – entreprise MDH – 1 140 € ttc
- Contrôle après travaux – estimation à 360 € ttc

Les membres du Conseil municipal donnent l'autorisation à Madame le Maire d'engager les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes, selon le vote ci-après, et sous réserve d'une éventuelle hausse des tarifs :

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 3

Madame le Maire informe également les membres du Conseil municipal que le chauffage de la salle des fêtes est hors service et représente un réel danger. Elle les informe avoir sollicité deux devis pour le changement de ce chauffage :

- Entreprise Loïc Berger : 2 607,32 € ttc
- Entreprise Lemaître : 2 322 € ttc

La majorité des membres du Conseil municipal refuse le changement du chauffage de la salle des fêtes estimant que cela représente une dépense supplémentaire non prévue sur le budget 2023 et non urgente. Ils ont voté comme suit :

Pour : 5 Contre : 2 Abstention : 3

DEVIS ENEDIS SUPPRESSION COMPTEUR ANCIEN LOGEMENT
(2023-09-04)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir demandé un devis à Enedis pour la suppression du compteur électrique de l'ancien logement, devenu salle des archives, situé au-dessus de la mairie. Le but étant de raccorder, par la suite, la salle des archives au compteur électrique de la mairie et d'économiser un abonnement.

Le devis Enedis s'élève à 332,40 € ttc.

A ce devis devront s'ajouter les frais du raccordement effectué par un électricien.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à Madame le Maire pour signer le devis d'Enedis d'un montant de 332,40 € ttc.

DEVIS CONTROLE ELECTRIQUE ECOLE
(2023-09-05)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un contrôle des installations électriques de l'école est obligatoire.

Elle leur présente donc deux devis de deux entreprises :

- APAVE 230 €/an ht
- SOCOTEC 318 € ht + 45 € ht la 1^{ère} année et 224 € ht les années suivantes

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir l'entreprise APAVE pour 230 €/an ht pour effectuer le contrôle des installations électriques de l'école.

DEVIS REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE
(2023-09-06)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir sollicité les Etablissements Mélanger de Loué pour l'établissement d'un devis concernant la reprise de 13 concessions dans le cimetière. Le devis s'élève à un montant total de 9 498 € TTC. Elle leur rappelle que ce sont les Etablissements Mélanger qui sont intervenus en 2022 pour réaliser la reprise de 8 autres concessions.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité ce devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

CONVENTION CINE VACANCES
(2023-09-07)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir eu connaissance d'une convention entre certaines communes et le cinéma Confluences de Sablé sur Sarthe permettant l'application d'un tarif préférentiel de 4 € la place de cinéma. Les communes adhérentes s'engagent à prendre à leur charge 50% de ce montant soit 2 € par place.

Elle explique que cette convention est applicable uniquement sur les périodes de vacances scolaires, définies par chaque conseil municipal, et ne concerne que les enfants de 3 à 17 ans, habitant la commune. Les familles intéressées devront se rendre en mairie afin de retirer leur ticket, munies d'un justificatif de domicile et de leur livret de famille. Les enfants concernés présenteront ensuite leur ticket au cinéma Confluences de Sablé sur Sarthe pour bénéficier du tarif préférentiel de 2 € par place.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer la convention pour une application à chaque période de vacances scolaires et sans limite par enfant.

DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir questionné les services fiscaux concernant les conditions de dégrèvement des jeunes agriculteurs et notamment sur l'éventuelle possibilité de supprimer ce dégrèvement pour les jeunes agriculteurs n'ayant pas leur siège social sur la commune.

En effet, certains n'ont ni leur siège social ni leur habitation sur la commune mais bénéficient tout de même d'un dégrèvement.

Les services fiscaux l'ont informée que cela n'était pas possible de différencier les bénéficiaires. Le dégrèvement peut uniquement être appliqué pour tous aux mêmes conditions ou supprimé complètement.

PARTICIPATION RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF **(2023-09-08)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, que la dernière délibération concernant la participation de raccordement au réseau d'assainissement collectif date du 07 juin 2011 et que celle-ci a été fixée à 300 €.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de réétudier le montant de cette participation.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de fixer le montant de la participation de raccordement au réseau d'assainissement collectif à 500 €.

Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu une invitation de M et Mme Goupil de Bouillé pour leur pot de départ le 22 septembre prochain. Tous les membres du Conseil municipal et leurs conjoints sont conviés ;
- Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal à fixer la prochaine date de la journée bénévole. Les membres du Conseil municipal décident de fixer la prochaine journée bénévole le 14 octobre prochain ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier du Gouvernement incitant les communes à participer à des temps de mobilisation dans le cadre des jeux olympiques et para olympiques 2024 ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'agent communal a repeint la classe de l'école. Elle précise qu'il reste encore quelques travaux non faits dont l'installation des jeux extérieurs ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal sur les effectifs du SIVOS à la rentrée :
84 élèves dont 44 à Poillé et 40 à Fontenay.
26 enfants de Fontenay, 34 enfants de Poillé, 10 enfants d'Asnières, 7 enfants d'Avessé, 2 enfants de Chevillé, 4 enfants d'Auvers le Hamon et 1 enfant de Chantenay ;
- Madame le Maire alerte les membres du Conseil municipal sur la composition du GDON local en place, plusieurs membres du bureau ayant quitté la commune ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les particuliers qui refusent de procéder à l'élagage des haies qui dépassent dangereusement sur la voie publique seront avisés par courrier que ces travaux seront effectués à leurs frais, par une entreprise ;
- Les membres du Conseil municipal suggèrent que, dans le cadre des travaux de réfection de voirie, rue des Lavandières, il convient de prévenir les administrés de cette rue d'anticiper leur raccordement à la fibre, en sachant que l'ADSL va prochainement disparaître ;

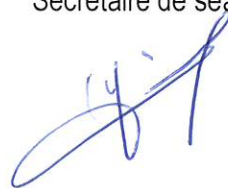
- Gaël GAUTIER, membre du Conseil municipal informe les autres membres qu'il s'est rendu aux rencontres PLUi organisées sur le terrain à Brûlon ;

Fin de séance 23h11.

Monique LHOPITAL
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ML', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains illegible text around its perimeter.

Philippe GIRARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PG', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains illegible text around its perimeter.

